



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture  
et du sport DICS  
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 02  
www.fr.ch/dics

## Liste des effets et équipements personnels

**Base légale :** Art. 57 al. 2 RLS

**Art. 57** Collaboration entre l'école et les parents (art. 30 LS)

<sup>2</sup> *Ils (les parents) fournissent à leur enfant les effets et équipements personnels*

Principe: Les vêtements et chaussures adaptés aux activités scolaires font partie des effets personnels. Ceux-ci ainsi que l'équipement sont à la charge des parents. La location et les équipements sportifs sont également à la charge des parents.

### **Effets personnels de l'élève**

Chaussons

Chaussures pour la salle de rythmique ou chaussettes antidérapantes

Sac d'école

Plumier

Doubleure et étiquettes pour les livres et les cahiers

### **Matériel pour l'éducation physique et le sport**

Chaussures pour la salle de sport

Chaussures pour les activités physiques d'extérieur

Sac de sport

Tenue d'éducation physique pour l'intérieur

Tenue d'éducation physique pour l'extérieur

Tenue pour la natation

Tenues adaptées aux différents sports

### **Matériel pour les activités créatrices manuelles, les arts visuels et l'économie familiale**

Tablier

### **Matériel particulier**

Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison

Prêt de vêtements de rechange pour les élèves de 1-2H

Gobelet en plastique solide ou gourde pour boire en classe

Articles de soins personnels et d'hygiène

La liste ci-dessus peut être complétée en fonction des besoins de l'école, sous réserve d'approbation par l'inspectorat scolaire.

Version Avril 2019  
Note 7/SG/HS/lc/262

P:\EOF\Fournitures scolaires-arrêté du tribunal/Liste des effets et équipements personnels